

# Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 24 MARS 2015

---

Le vingt-quatre mars deux mil quinze à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

**Etaient présents :** Mr Avy (Maire), Mrs Urbaniak, Hansart, Mme Kalota (Adjoints au Maire), Mmes Dumont, Loridant, Nobécourt, Lefebvre, Delebecque, Costa-Delobel, Mrs Frison, Niot, Delattre

**Etaient absents excusés :** M. Meunier (pouvoir Mme Dumont), Mme Hannecart,

La feuille d'émargement est signée par les présents

15 Membres en exercice, 12 membres présents, 1 pouvoirs

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil

1. Approbation du dernier compte rendu
2. Rapport du Maire :
3. Vote des taux d'imposition
4. Vote des subventions aux associations
5. Etude des tarifs de location
6. Vote du budget primitif de la Commune
7. Vote du budget primitif de l'assainissement
8. Compte administratif commune et assainissement 2014, (remarque du contrôle de légalité)
9. Modification du poste d'ATSEM
10. Participation scolarité école Notre Dame
11. Devis branchement assainissement
12. Questions diverses

Secrétaire de séance Mr FRISON Fabrice

1. Remarques sur le compte rendu du 24 Septembre 2014
  - Aucune remarque n'a été faite, le compte rendu du 24 septembre est adopté à l'unanimité.
2. Monsieur le Maire relate aux membres du conseil son Rapport depuis la dernière séance ;
  - Dossiers en cours
    - Contact avec la Poste ;
      - Suite aux derniers événements survenus à notre agence postale, nous avons reçu madame Legouic, responsable de la sécurité des locaux de la poste. Nous lui avons relaté nos doléances comme le fait que la Poste avait ses biens couverts par une assurance mais que cette assurance ne couvrait pas nos dégâts. Cette fois l'AMP, assurance de la commune nous couvre en partie la remise en état mais comme vous le savez, dès que nous devons remplacer un accès du public nous devons le faire en tenant compte de l'accès P.M.R ce qui occasionne des frais supplémentaires.
      - Après nos explication, madame Legouic nous a proposé d'établir un dossier concernant les frais de remise en état supportés par la commune et ne nous a pas promis aucune aide mais on va essayer.
    - Bennes du relais ;
      - La société le Relais nous a adressé une demande pour déposer deux nouvelles bennes, nous avons répondu favorablement en les disposant l'une à Bacquencourt sur la place et l'autre à

Canisy au niveau de la benne à verre du cimetière. Cela ne nous coute rien mais ne nous rapporte rien également.

- Visite de l'entreprise SEINE et PERIN sécurité ;
  - Suite au dernier conseil nous avons lancé des demandes de devis pour de la vidéo surveillance pour nos locaux, la société Périn pour l'intérieur et Seine pour les abords. Nous n'avons pas encore assez d'éléments pour en faire l'étude. Nous allons réunir la commission sécurité pour y travailler, les devis seront à étudier
- Offre d'achat du terrain de Bacquencourt
  - Maître Carpentier nous a appelé concernant l'offre de ce conseil faite auprès de madame Nobécourt, cette dernière l'a acceptée et un compromis a été signé mardi 17 mars, nous attendons le retour des actes pour l'utilisation de cet espace, peut être pour la fête 2015.
- Proposition SAUR
  - Comme vous le savez nous rencontrons un souci avec le traitement d'H<sup>2</sup>S, nous avons donc rencontré les responsables de la société SAUR en charge de notre service d'assainissement. Il nous a été proposé d'étudier le fait de mettre en place les deux stations de traitement sans que cela nous coute mais simplement en prolongeant notre DSP (délégation de Service Public) de quelques années suivant le cout d'amortissement de la dépense. Cela est parfaitement légal.
  - Au vu des derniers évènements législatif suite à l'adoption le 4 mars en première lecture des articles 14 et 15 de la loi NOTRe par la chambre des députés où il est dit que les Com de Com de moins de 20 000 habitants devront fusionner avec comme délai le 31 Décembre 2016 et ces EPCI auront comme compétences obligatoires l'eau et l'assainissement qu'elles devront prendre avant Juin 2017.
  - Ceci étant nous avons comme objectif d'avoir un réseau qui fonctionne très bien et qui ne coute pas cher aux utilisateurs, ceci pourrait être une solution avantageuse pour nous que nous poursuivront à étudier.
- Info SCoT ;
  - Nous avons eu une réunion au Pays concernant ce document d'urbanisme qui soulève pas mal de débats. La com com de Nesle a préparé depuis 2008 son territoire de façon à pouvoir accueillir des nouveaux habitants en aidant les communes qui en avait besoin à établir leur propre document (carte communale ou P.L.U suivant leur besoin) et avec la commission aménagement du territoire elle a également préparé les zones réservées à l'accueil d'entreprise suite à l'arrivée du Canal Seine Nord Europe.
  - Mais voila le Pays Santerre Haute Somme a entrepris la mise en place d'un document supérieur aux notre, un SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) qui va remettre en cause notre propre organisation en diminuant nos prévisions pour en redistribuer sur tous le territoire. Il faut savoir que ces surface sont déterminées par un coefficient démographique qui a été fixé à 4 % par le Pays alors que nous avons prévu 7 % sur notre secteur. Une rencontre avec monsieur le Sous Préfet a eu lieu, il nous a apporté son soutien. On se devait de vous en avertir
  - C'est un dossier en cours que nous vous commenterons suivant son avancement.
- Contrôle de légalité ;
  - Cela concerne nos comptes administratifs Commune et assainissement pour des erreurs matérielles, nous en parlerons plus loin
- Travaux de voirie
  - Des dégâts importants sur notre voirie nous ont demandé de lancer des demandes de prix pour de la remise en état, cela concerne la rue du monument à Canisy, résultat du passage des camions betteraviers de 44 Tonnes cet hiver, un effondrement au milieu est à remettre rapidement en état, la rue du jeu d'arc à chaque extrémité est également fortement dégradée, nous avons du remettre des fonds dans l'entretien voirie. Nous allons voir si nous pouvons le passer en investissement.
- Loi NOTRe :

- Le 4 mars dernier l'assemblée nationale a adopté en première lecture plusieurs modifications qui nous touchent directement comme le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI, et ceci pour juin 2017 au plus tard, la fusion des EPCI de moins de 20 000 habitants et bien d'autres points qui nous amènent à penser que le rôle des communes arrive à leur fin. Je pense que notre devenir va changer profondément.
- Lettre d'administré
  - Madame Derome Janine, riveraine du terrain de foot Ball s'est plaint par lettre recommandée de l'invasion de ronce et chardon sur sa propriété et que les branches d'arbre atteignent son grillage de limite de propriété.
  - Nous nous sommes rendu sur place Mr Urbaniak et moi pour évaluer le travail à faire et avons constaté que sur les 80 m de limite entre la plaignante et nous aucune branche n'atteignait le grillage, se trouvant même à environ 2m de cette limite. Le club de foot Ball avait taillé depuis quelques temps ces branches et il ne reste qu'à les ramasser, chose qui ne saurait tarder. En ce qui concerne les ronces une espace inaccessible de notre côté se trouvant à la limite du mur des vestiaires présente quelques plantes grimpantes et envahissantes qui vont être traitées avec l'autorisation d'accès de la plaignante, ou nous lui donnerons le produit pour le faire. Je vais lui répondre dans ce sens.
- Cimetière de Canisy :
  - Nous avons commencé le recensement des tombes du cimetière, travail réalisé par Isabelle un plan sera officialisé et une nouvelle numérotation sera mise en place. Celle existante est impossible à suivre.
  - Un relevé des tombes laissées à l'abandon sera fait également, ceci pour faire comme au cimetière de Hombleux et pour qu'un registre soit tenu en bonne et due forme.

## Ordre du jour

**Monsieur le Maire demande quel mode de vote souhaite prendre le conseil ;**

**Main levée, debout assis, bulletin secret :**

**Il est rappelé que dans les deux premier cas il est autorisé mais non obligatoire de noter le nom du votant.**

- **Le conseil souhaite conserver le mode actuel de main levée sauf si le besoin du vote secret est demandé ou obligatoire**

**Monsieur le Maire précise qu'avant de présenter son budget primitif 2015 il est nécessaire d'établir les données primaires entrantes dans l'établissement du budget, les taux, les différentes subventions, les locations etc...**

### **3. Vote des taux d'imposition**

- Monsieur le Maire rapporte que les membres de La commission finance n'ont pas souhaité augmenter les taux, la décision finale revient néanmoins aux membres de ce conseil, il faut savoir que le budget qui va vous être présenté a repris les taux 2014
  - Taxe d'habitation : 14.81 %
  - Taxe du foncier Bâti : 10.92 %
  - Taxe du foncier non bâti : 30.28 %
  - Taxe C F E : 11.48 %
- **Le conseil suit les recommandations de la commission et ne bouge pas les taux d'imposition de la Commune.**

### **4. Vote des subventions aux associations :**

- Suite à l'annonce de l'état de diminuer les dotations aux collectivités de 30 % sur les trois années à venir, la commission finance propose au conseil de diminuer de 10 % le montant des subventions attribuées aux associations par rapport à celles versées l'année dernière.
- Les associations bénéficiant de subvention sont présentées à l'écran avec comme changement le retrait de l'association YOKIS de la liste, cette dernière, suivant la recommandation de la trésorerie, devient prestataire de service dans le cadre des TAP scolaire. Est aussi retiré la ligne subvention exceptionnelle, s'il venait à en être demandée une, elle serait proposée aux membres du conseil.
- Pour le vote il est demandé aux Présidents (es) de bien vouloir sortir de la salle. Sortent de la salle du conseil. Mrs Urbaniak, Hansart.

- Mme Loridant demande si le paiement des subventions est toujours lié à la présentation du compte annuel de l'association,
  - Monsieur le Maire rappelle que cette subvention n'est payée que lorsque le bilan nous a été remis et regardé. Sont dispensées, les Sapeurs Pompiers.
- Mme Kalota demande le nombre d'Hommeleusiens fréquentant le Judo Club
  - Monsieur le Maire n'a pas les chiffres sur place mais vous les transmettra.
- **Les membres du conseil valident à l'unanimité moins 1 (Urbaniak pour le COFELOBAC, Hansart pour Vie Libre) le montant des subventions, diminuées de 10 % suivant le tableau ci-dessous, pour un montant total de 9 684 €.**
  - Monsieur le Maire demande s'il est possible d'arrondir les sommes, devant les débats sur les possibilités et les méthodes à appliquer pour arrondir à 0 ou à 5 cts, les sommes demeurent comme résultantes du calcul à 90% des montants de N-1

SAPEURS POMPIERS	:	117 €
ANCIENS COMBATTANTS	:	180 €
ASS.LOC. AIDE RURALE CANTON NESLE	:	99 €
ASSOCIATION VIE LIBRE	:	180 €
LES AMIS DE L'ECOLE	:	297 €
LECTURE POUR TOUS	:	297 €
CLUB DE L'AMITIE	:	297 €
PLATEAU DES SPORTS	:	693 €
GYNASTIQUE FEMININE	:	297 €
JUDO CLUB	:	693 €
CLUB FOOTBALL	:	1 350 €
C.O.D.F.L DE HOMBLEUX	:	1 530 €
C.O.F.E.L.O.B.A.C DE BACQUENCOURT	:	1 530 €
F.L.C DE CANISY	:	1 530 €
TEAM RACING 80	:	297 €
SOCIETE MUSICALE	:	<u>297 €</u>
TOTAL	:	9 684 €

## 5. Etude des montants de location ;

Monsieur le Maire demande la position du conseil sur les montants des diverses locations de matériels et de salles mises en place dans la commune.

Sont concernés la salle des fêtes de Hombleux, la salle Jourdel, les tables et chaises et divers matériels listés dans la délibération

- Mme Kalota aurait souhaité pour les revoir à la hausse
- **Une proposition de laisser la salle aux associations 2 fois gratuitement puis payantes est avancée**
- **Les membres du conseil ne souhaitent pas modifier ces tarifs par contre désirent étudier le mode de réservation accordée aux différentes associations, nombres et cout seraient à revoir, ainsi que la mise à disposition de la salle des sports serait à régler. Cela ne concerne que les associations du bourg centre, Bacquencourt utilise la salle Brohon et Canisy la salle Jourdel.**
- **Cela sera revu dans une prochaine réunion si le besoin s'en faisait sentir, c'est-à-dire le manque de disponibilité à la location payante aux habitants ou à personnes extérieures, le délai de réservation serait aussi à revoir.**

## **6. Vote du budget primitif de la commune :**

- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil son budget primitif travaillé lors de la commission finances et le détaille article par article. Il est précisé que nous avons beaucoup de travaux d'entretien de voirie en fonctionnement et que cette année la commune a freiné sur les investissements du fait de la baisse des dotations annoncée par le gouvernement.
- Cette année nous verserons **125 000 €** qui correspond au solde du prêt relais sur subventions accordé au taux « 0 » par la Com de com dans le cadre d'aide à l'habitat lors de la construction de l'école maternelle.
- Des travaux de voirie sont prévus en investissement, on attend le montant des devis en cours et ces travaux seront priorisés prochainement.
- Le budget est donc présenté équilibré à **668 135 €** en Fonctionnement et à **240 640 €** en Investissement
- Le détail est présenté sous forme de tableau avec des investissements prévus

- **Le conseil valide le budget tel qu'il est présenté,**

## **7. Vote du budget primitif de l'assainissement**

- Monsieur le Maire Présente aux membres du conseil son budget primitif travaillé lors de la commission finances et le détaille article par article. Cette année on termine le dossier de la 4 ème tranche sur le secteur de Canisy, nous devons également traiter tous les dossiers d'aide aux administrés attribuées par l'agence de l'eau, c'est un travail administratif que nous pouvions faire faire par un cabinet extérieur mais il a été préféré les traiter par nous même et directement de l'agence vers l'administrés via la commune.
- Le dossier du traitement de l'h<sup>2</sup>s est maintenu dans ce budget mais comme il a été précisé dans le rapport du Maire, une étude est en cours avec la SAUR.
- Dans les investissements il a également été prévu des branchements nouveaux
- Le remboursement du prêt relais aux subventions est prévu en investissement cette année ceci dès que le total des subventions sera rentrée. Ceci désendettera la collectivité.
- Le budget est équilibré à **175 182 €** en Fonctionnement et à **464 930 €** en Investissement

- **Les membres du conseil valide le budget d'assainissement**

## **8. Précision sur les comptes administratifs :**

Nous avons reçu deux remarques émanant de la Préfecture concernant mes comptes administratifs de la commune et de l'assainissement comportant quelques erreurs.

1. Le nombre de votants sur la délibération.
  2. Le manque de 3 feuillets dans celui de l'assainissement
- Nous sommes 15 membres au conseil, pour les comptes administratifs le maire ne doit pas voter puisqu'il s'agit de ses comptes, comme je me suis retiré lors de votre vote je ne devais donc pas figurer dans les votants, il y avait 13 approbations plus 2 pouvoirs soit 15 votants au lieu de 12 plus 2. il s'agit donc d'une erreur matérielle que nous avons expliquée par le compte rendu de séance.
  - Pour le manque de feuillet, il n'y a pas d'explication, sauf que nous ne l'avons pas vérifié avant l'envoi car le compte de la commune était sorti complet du logiciel, pas celui de l'assainissement, nous allons voir avec Logicom qui se charge de notre logiciel, mais pour cette fois le manque de page a été remédié, nous avons sorti les feuilles individuellement au lieu d'utiliser le mode « compte complet automatique »
  - Nous avons retourné les pièces demandées à la sous préfecture.

## **9. Modification du poste d'ATSEM**

- Nous avons un poste d'ATSEM 2 ème classe créé le 01 septembre 2010 lors de l'ouverture de la nouvelle classe maternelle, non pourvu, car l'employé en charge de ce poste n'avait pas son concours, cela était possible car elle disposait son CAP petite enfance et cela suffisait pour ce poste sous la seule responsabilité du Maire.
- Aujourd'hui elle a réussi son concours et peut être nommée à ce poste, un simple arrêté de ma part suffisait, mais voila le poste que nous avons n'existe plus, il doit être modifié de part son appellation
- Il devient « Poste ATSEM 1 ère classe » et pour cela il faut le créer, et seul le conseil peut le faire.
- Je vous demande donc l'autorisation de créer ce poste qui devra être mis en disponibilité pendant 1 mois, afin de pouvoir y nommer madame Laurence DEVALLOIS.
- 

➤ **Les membres du conseil autorisent à l'unanimité monsieur le Maire à créer le poste d'ATSEM 1 ère classe et d'y affecter l'agent en poste Mme Laurence DEVALLOIS**

## **10. Participation à la scolarité ;**

- Monsieur le Maire présente au conseil la demande et rappelle les droits et devoirs liés à ces demandes de participation entre les Communes ;
  - L'école Privé Notre Dame appelle la commune pour régler la participation à la scolarité d'enfants résidant dans la commune. Cela concerne 5 Primaire pour un cout de 2 656.60 € et 1 maternelle pour un cout de 865.05. Il est rappelé que pour être contraint à payer la scolarité en extérieur nous devons être dans certaines situations ;
  - Ne pas avoir d'école dans sa commune.
  - Ne pas pouvoir assurer la garderie le matin et le soir, ou ne pas pouvoir assurer la restauration du midi, ou encore ne pas avoir de place au sein de notre école.
  - Autre cas également retenus c'est le lieu du travail des parents, le besoin d'école spécialisée, la scolarisation de la fratrie dans l'école d'accueil.
  - Il est mis en place un système de dérogation entre les collectivités, dérogation qui n'est jamais acceptée sauf pour le cas d'école spécialisée. Malgré cela les communes d'accueil acceptent les enfants et font ensuite le forcing pour récolter les participations.
  - Les cas demandés présentés et débattus ce soir pour y mettre un point final sur ces demandes.

- **Les membres du conseil soulignent le travail effectué par les précédents conseils en ce qui concerne ses locaux scolaires et tous ce qui entoure ce service. Nous disposons assez de place, nous sommes équipé d'une garderie matin et soir ainsi qu'une cantine dédiée exclusivement au scolaire. Nous ne sommes donc pas dans une position à payer des droits aux autres structures. Il est rappelé que nous respecterons notre engagement que nous signerons par convention chiffrée et personnalisée.**

## **11. Assainissement**

- Devis pour un branchement long.
  - La vente d'un terrain et l'aménagement d'un autre au bout de l'impasse de la place demande que l'on y réalise un raccordement d'assainissement plus long qu'un branchement long. Le devis du fermier en charge de notre réseau d'assainissement est présenté à l'écran pour être approuvé.
- **Les membres du conseil valide ce devis qui a été mis en dépenses d'investissement dans le budget 2015 de l'assainissement.**
  - Monsieur le Maire précise que ce travail sera lancé dès que le permis de construire de la nouvelle habitation sera opérationnel.

## **12. Projet friperie**

- Courrier de demande
  - Un courrier de demande de mise à disposition d'un espace pour mettre en place un camion de vente de friperie et produits de manucure est lu aux membres du conseil,
- **Les membres du conseil prene note de ce courrier qui ne parait pas apporter de besoins auprès de la population et qui n'est pas bien expliqué. Il n'est pas donné suite à cette demande.**

## **13. Questions diverses**

- - **Courrier de monsieur Cardon**
  - Monsieur le Maire lit une demande de monsieur Cardon résidant près du monument où il fait mention de la gêne apportée par les arbres situés près de l'église et du monument.
  - L'adjoint en charge des travaux rappelle également que ces arbres apportent beaucoup de verdure sur le monument qui vient d'être remis en état
  - Monsieur le Maire annonce au conseil que ces arbres vont être ou élagués ou retirés pour permettre de créer de nouvelles place de stationnement et aussi pour préserver notre monument.
  - **Demande de subvention de fonctionnement pour l'association « afsep » (association française des sclérosés en plaques)**
  - Monsieur le Maire lit aux membres du conseil un courrier de demande de subvention de cette association,
  - **Le conseil ne donne pas suite à cette demande.**

### **Tour de table :**

- Mr Delattre signale des trous en formation dans la rue du cimetière à Hombleux ;
  - Mr Urbaniak : adjoint en charge des travaux précise qu'ils ont été pris en compte dans le prochain passage voirie
- Mme LEFEVRE demande si l'utilisation du mini bus est opérationnel et également si le paiement parental des classes de neige s'est bien déroulé.

- Mr le Maire précise que le mini bus est prêt, mais les clients se font attendre. En ce qui concerne la classe des neiges tout se déroule comme prévu sans incident pour le moment puisqu'il y a un calendrier de remboursement en cours pour quelques familles il reste un mois à courir.
- Mme KALOTA signale un problème de chauffe au sein de l'église, et demande ce qu'il en est du permis de construire de l'Espérance, et qu'en est-il des travaux d'écoulement des eaux pluviales rue du stade ?:
  - Mr le maire signale le temps de présence hors concert ou enterrement qui est d'une messe toutes les 5 semaines avec en plus celle du mardi soir, l'investissement devra être moindre. Nous sommes à l'essai avec un nouveau gaz pour voir comment se comporte les radiants. Concernant l'Espérance, j'ai fait stopper les travaux car les documents d'Urbanisme ne sont toujours pas validés, après l'acceptation de ces derniers les travaux pourront reprendre. Pour les travaux d'écoulement des eaux pluviales, cela ne concerne pas seulement la rue du stade mais la rue de l'église en partie ainsi que celle du calvaire et de la rue du bouloir, c'est à dire tout ce qui arrive à l'intersection : on doit se faire aider par un cabinet d'étude, qualifié dans ce domaine.
- Mme LORIDANT signale que la taille sur le talus à l'arrière de chez elle ravage toutes les plantations en places, ces dernières font office de support au talus.
  - Monsieur le Maire va intervenir auprès de l'entreprise en charge de la taille pour qu'elle évite ce secteur
- Mr FRISON souhaiterait qu'il soit fait quelque chose en ce qui concerne les arbres sur la place de Canisy face à l'ancienne école
  - Mr Urbaniak dit qu'il va s'en charger et voir ce qu'il serait souhaitable de réaliser sur cette petite place.

**Plus de questions, la séance est levée à : 23h30**